

Conseils de Quartiers

Juin 2024 - Ordre du Jour



Commune de Barberaz
Savoie

Sujets du jour:

- Point d'avancement sur l'éclairage public,
- Point sur les plans de circulation
- Point sur la ZFEm
- Loi d'accélération de production d'énergie renouvelable
- Chiffres de la délinquance à Barberaz

- Aperçu sur les sujets à venir :
 - Pollution atmosphérique et sonore
 - Budget et plan pluri-annuel d'investissement
 - Auto Consommation Collective

Éclairage public



Commune de Barberaz
Savoie

Planning

- Ordre de priorité d'installation : voie tertiaires, puis secondaires, puis primaires,
- 750 point lumineux à renouveler d'ici le 31 juillet 2025, suppression d'environ 50 points,
- Modification des LED du centre pour ajouter le pilotage, réduire les puissances et améliorer l'uniformité

ÉCONOMIES

- Division par 4 des consommations, engagement contractuel de 9 ans,
- Avec le tarif actuel très élevé pour les collectivités (35cts/kwh), économie de 60 000 € / an,
- Maintenance en 72h pendant 9 ans,
- Gestion des éclairages de Noël.

Enfouissement des réseaux

- Rue de Buisson Rond
- Bas du Chemin des prés

Plan de circulation



Quartiers du haut, du centre et du coteau

→ Approbation à 89 % des nouveaux plans de circulation sur 114 votes

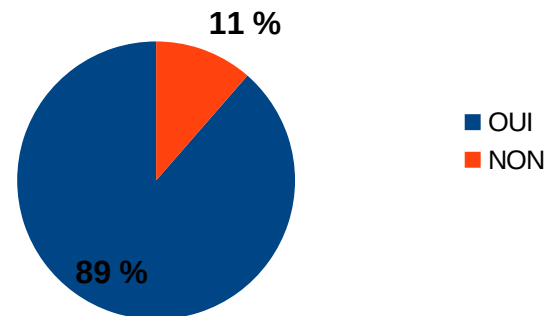
Chemin des prés

→ Choix à 70 % du scénario « A » sens unique sur 122 votes

Quartier de la Madeleine

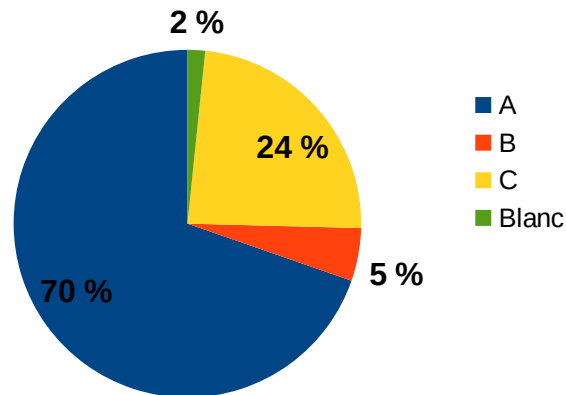
→ Test du 2^e scénario,
→ Vote à la rentrée

Haut, Coteau, Centre hors chemin des prés



Chemin des Prés

A- sens unique, B- solution intermédiaire, C- double sens



Zone à Faible émission



Zone à Faibles Émissions mobilité

Une ZFE-m doit être instaurée dans les agglomérations de plus de 150 000 habitants, dont l'agglomération de Chambéry, au plus tard le 31 décembre 2024.

Pollution

Le transport génère 15% des PM2.5 dont presque la moitié par abrasion croissante avec le poids des véhicules (pneus, freins, route), 64% des NOx qui est le vrai problème du transport

En cours d'analyse

- Types de véhicules : sans vignette crit'Air, soit 1,4 % du parc, 80 véhicules à Barberaz, à l'exclusion des voitures de collection
- Horaires d'exclusion : 24/24 ou 7/19h ? 7j/7 ou 5j/7 ?
- Exceptions (véhicules spéciaux, handicap ...)
- Trajets exception vers parking relais ?

Plus d'informations à la rentrée en septembre / octobre

Zone à Faible émission



Véhicules particuliers avant le 1/1/96 - au nombre de 2339 soit **1.4% du parc** (164 551 VP sur la zone),
Véhicules utilitaires avant le 1/1/97 - au nombre de 667 soit **2.3% du parc**,
Poids lourds avant le 1/1/2001 - au nombre de 144 soit **3.7% du parc**.
Ce parc représente 1% des kilomètres et 4% des NOx.

La circulation de tous les véhicules restera autorisée sur la VRU et les autoroutes pour traverser la zone.
Les problèmes des zones limitrophes et des étudiants n'est pas réglé et n'est pas dans les comptages précédents, exemples :

- que faire des véhicules venant de l'avant pays savoyard, des Bauges, de Chartreuse qui ont besoin de venir ?
- idem pour les étudiants qui viennent à la Fac,

Pollution

L'évaluation des morts prématurés est de **40 000 / PM** en France par an et **7000 par NOx**
Sur Métropole Savoie 167 liés aux PM et 72 aux NOx

Zone à Faible émission



Commune de Barberaz
Savoie

Classement Certificat qualité de l'air Voitures particulières

NORME EURO (inscrite sur la carte grise)
ou, à défaut, date de 1^{re} immatriculation



Tous les véhicules
100% électriques et hydrogènes



Tous les véhicules gaz
et les véhicules hybrides rechargeables

Essence et autres



Diesel



Euro 5 et 6
À partir du 1^{er} janvier 2011



Euro 4
Entre le 1^{er} janvier 2006
et le 31 décembre 2010 inclus

Euro 5 et 6
À partir du 1^{er} janvier 2011



Euro 2 et 3
Entre le 1^{er} janvier 1997
et le 31 décembre 2005 inclus

Euro 4
Entre le 1^{er} janvier 2006
et le 31 décembre 2010 inclus



Euro 3
Entre le 1^{er} janvier 2001
et le 31 décembre 2005 inclus



Euro 2
Entre le 1^{er} janvier 1997
et le 31 décembre 2000 inclus



**Euro 1
et avant**

Jusqu'au 31 décembre 1996

Pour obtenir son certificat qualité de l'air
www.certificat-air.gouv.fr

Pour en savoir plus, consultez l'arrêté du 21/06/2017 établissant la nomenclature des véhicules :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032749723&categorieLien=id>



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRES

Zone à Faible émission

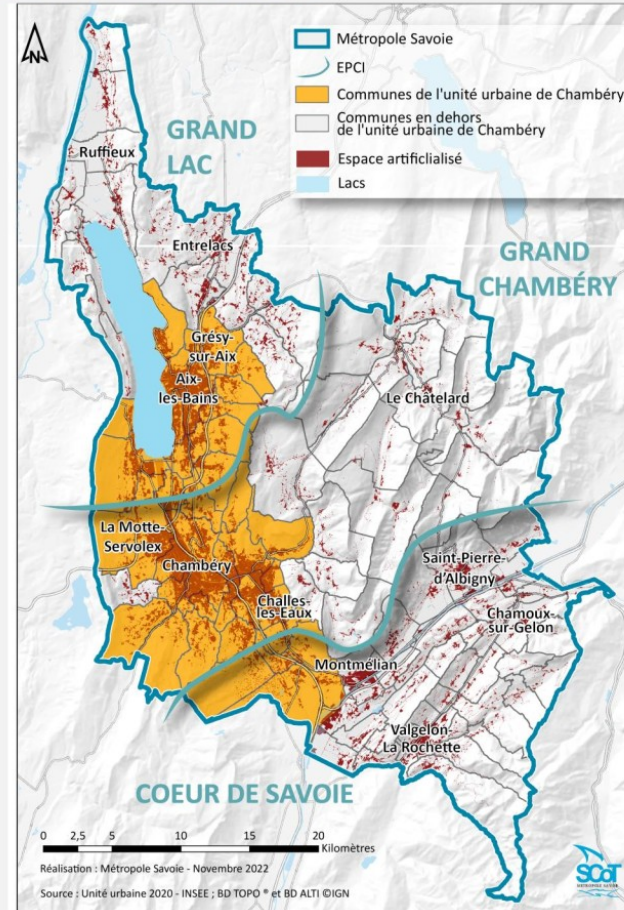


Commune de Barberaz
Savoie

Zone à Faible Emission mobilité

Périmètre de l'unité urbaine dans Métropole Savoie

- **35 communes** sur les 3 EPCI :
 - ▷ **Grand Lac** : Aix-les-Bains, Bourdeau, Le-Bourget-du-Lac, Brison-St-Innocent, Drumettaz-Clarafond, Grésy-sur-Aix, Mouxy, Méry, Pugny-Chatenod, Tresserve, Trévignin, Viviers-du-Lac, Voglans
 - ▷ **Grand Chambéry** : Barberaz, Barby, Bassens, Challes-les-Eaux, Chambéry, Cognin, Jacob-Bellecombette, Montagnole, La Motte-Servolex, La Ravoire, St-Alban-Leyse, St-Baldoph, St-Cassin, St-Jean-d'Arvey, St-Jeoire-Prieuré, Sonnaz, Vérel-Pragondran, Vimines
 - ▷ **Cœur de Savoie** : Apremont, Chignin, Myans, Porte-de-Savoie



Zone à Faible émission



Commune de Barberaz
Savoie

Contribution des différentes activités humaines aux émissions de polluants atmosphériques et gaz à effet de serre (en %) dans la CA de Grand Chambéry (données 2019)



Loi APER



Commune de Barberaz
Savoie

LOI n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

Objectif : lister les sites pour les **5 prochaines années** afin d'évaluer le cumul des puissances installables pour atteindre les objectifs fixés par l'état, Barberaz est concerné par le solaire, le chauffage renouvelable (bois, géothermie) et n'est pas concerné par les méthaniseurs ou éoliennes,

Être listé n'est pas une obligation de construction, ni l'assurance d'être autorisé, Un bilan de l'avancement est prévu dans 5 ans.

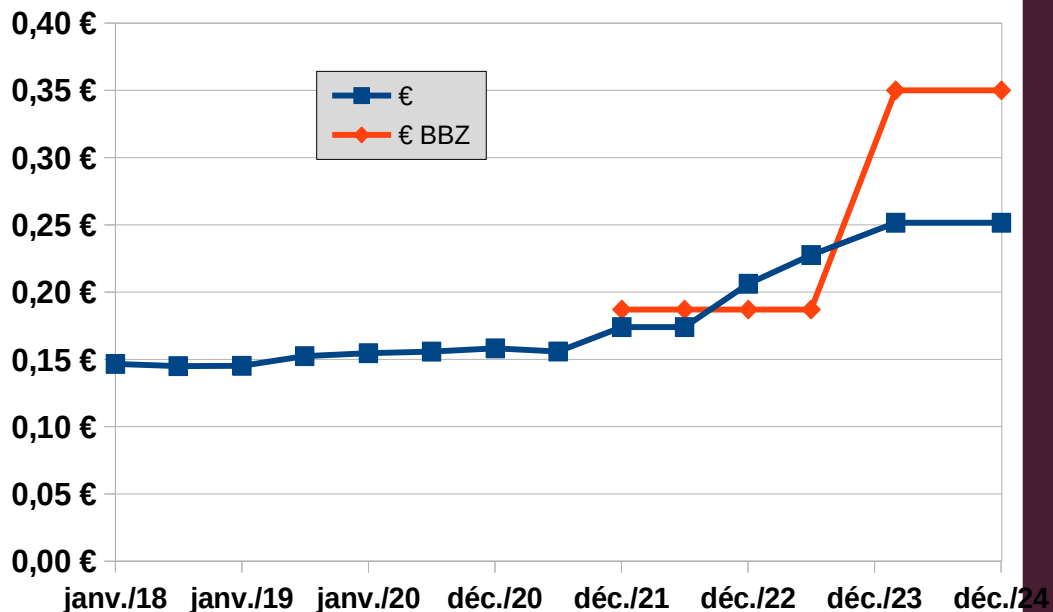
<https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000046329719/>

Loi APER – Prix de l'électricité



Prix de l'électricité – Particuliers et Commune

Évolution du prix de l'électricité



Prix de vente de l'électricité produite

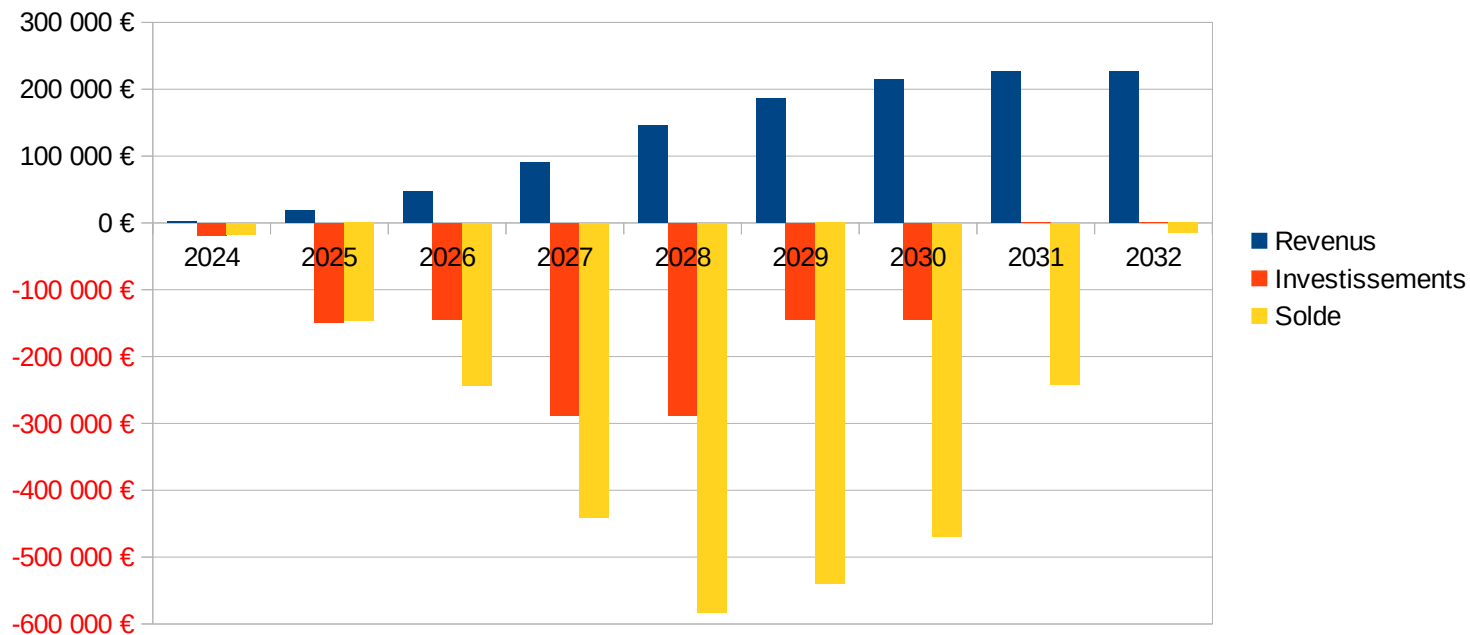
Du 01 février 2024 au 30 avril 2024 – Tarifs d'achat de la vente du surplus en autoconsommation

Puissance de l'installation photovoltaïque	Tarifs réglementés – 1er trimestre 2024	Prime à l'investissement
≤ 3 kWc	0,1297 € / kWh	350 € / kWc
≤ 9 kWc	0,1297 € / kWh	260 € / kWc
≤ 36 kWc	0,0778 € / kWh	200 € / kWc
≤ 100 kWc	0,0778 € / kWh	100 € / kWc
≤ 500 kWc	0,1171 € / kWh (jusqu'à 1100 kWh / kWc) puis 0,04 € / kWh	Non éligible

Loi APER – Simulation 2024-2032



Photo-voltaïque - bilan financier d'une SIMULATION



Revenus
=
réduction de
consommation
+
revente

← Plan à 5 ans loi APER →

← Mandat 2026-2031 →

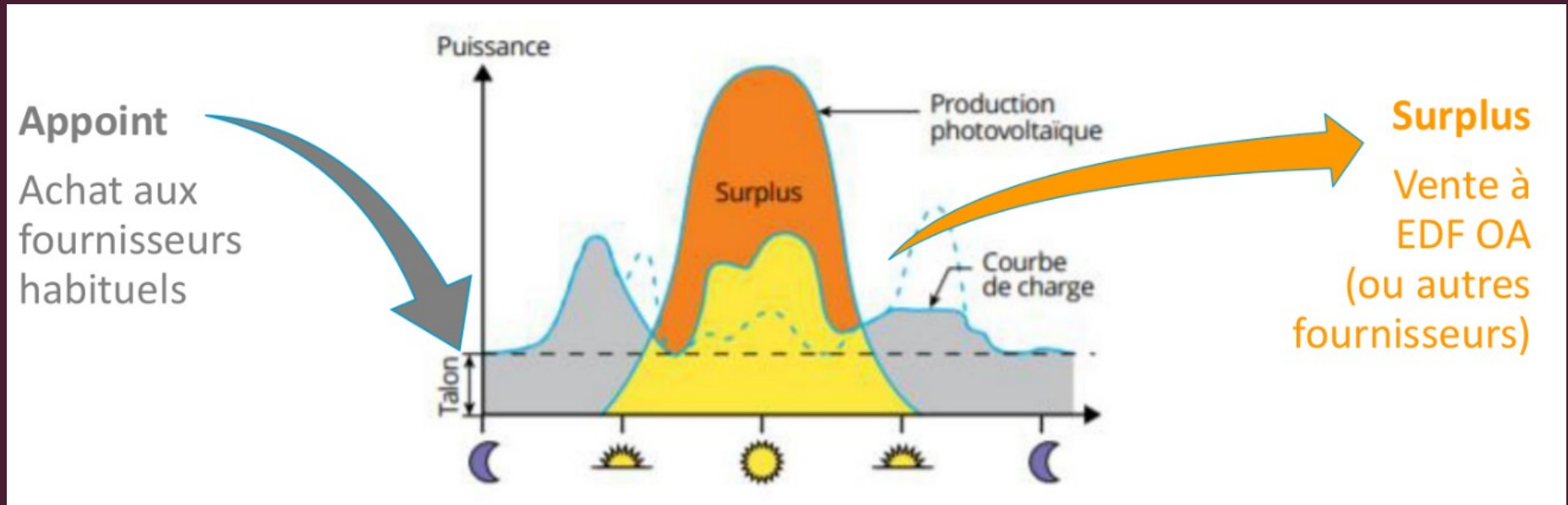
Loi APER – Production PV



Commune de Barberaz
Savoie

Production : la production d'électricité solaire passe par un pic au milieu de la journée, pouvant amener à un surplus de production à revendre. La production est moindre l'hiver que l'été.

Consommation : La consommation est décalée et varie selon les jours de la semaine et les saisons.



⇒ Auto Consommation Collective



Pour les copropriétés du centre

Chauffage urbain

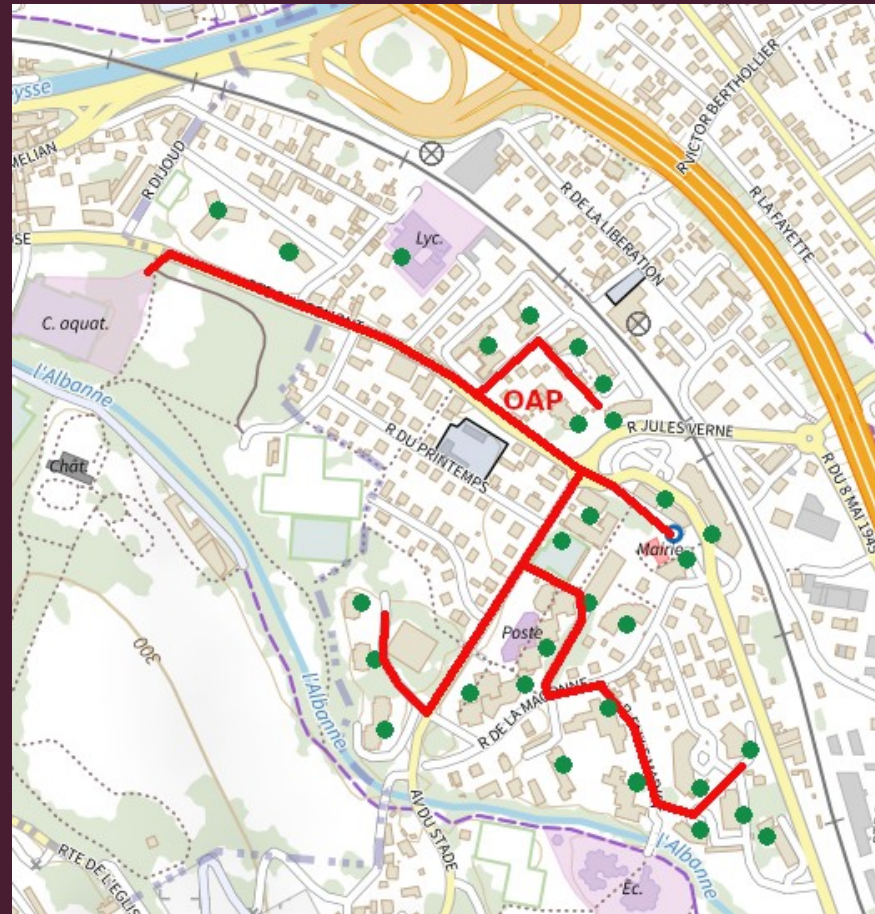
Le chauffage urbain de Chambéry s'arrête à la piscine de Buisson-Rond, il est géré en DSP par Dalkia pour 30 ans.

La chaleur primaire vient des déchets (2/3), bois et gaz (en baisse à 10%), mix quasi **renouvelable** et moins soumis aux **aléas du marché**.

Barberaz n'a pas été candidat avant 2019 pour faire parti des communes délégataires. Il est possible de s'intégrer aux extensions **SOUS RÉSERVE** que l'extension soit rentable, c'est à dire couvrir une consommation en kWh suffisante pour rentabiliser la longueur de réseau à déployer.

Autres

LED, végétalisation



Sécurité et Délinquance



Actions

- Correspondants de nuit
- ASVP
- GPO (groupe de partenariat opérationnel)
- Rondes Police Nationale

Résultats – source Police

- Commune apaisée
- Délinquance en baisse



Commune de Barberaz
Savoie

QUESTIONS DIVERSES

Sujet à venir



Pollution Sonore et Atmosphérique

Objectifs :

- Mesurer le bruit, le comparer aux normes et au PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement. Document préfectoral.
- Mesurer la pollution : Nox, Particules fines PM10, PM2.5, PM1 et comparer aux seuils d'alerte UE et OMS
- Contacter les autorités compétentes pour prendre les mesures correctives

Sujet à venir



Budget et PPI (Plan Pluri-annuel d'Investissement)

Objectifs :

- Donner un aperçu de la comptabilité publique : fonctionnement et investissement, dépenses et revenus
- Montrer des éléments d'évolutions :
 - accroissement de la population,
 - évolution du budget énergie
- Coûts de fonctionnements par rapport à la taille de la commune
- Investissements, besoins et soutenabilité long terme

Sujet à venir - Auto-Consommation Collective



Commune de Barberaz
Savoie

Définition Enedis : l'autoconsommation collective est le fait de partager la production électrique d'un ou plusieurs producteurs entre plusieurs consommateurs, constitués en **personne morale** et répartis sur une zone géographique limitée définie par un arrêté (actuellement 2 km).



PMO réglementaire = **entité opérationnelle**
Tous les producteurs et consommateurs
Administration (consommation, production, facturation)



Contrat commercial
Règles de gestion

Convention ENEDIS
Redevance TURPE (utilisation du réseau)
Répartition de la production (équilibre)
Sans changement : contrats fournisseurs
Tarification
Décisions de gestion

Commune

Co-propriétés

Entreprises

Individus

Entité de gouvernance